



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 04 décembre 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 02

-Intervention de Mme Diane Cormier. Elle remet en début de séance un ruban blanc au membre du conseil. Ce ruban est une manière de se rappeler des victimes de féminicides et infanticides. Elle remercie également le conseil pour l'accréditation de l'hôtel de ville comme lieux sécuritaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

220-12-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

221-12-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 06 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-François De Plaen, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

-Remerciement de la Légion canadienne pour la présence du maire lors de la cérémonie du jour du Souvenir qui a eu lieu à Drummondville.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

222-12-2023

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Comptes à payer 105 178,96 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Simon Lauzière,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de novembre 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

223-12-2023

5.2 DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier, M. Alexandre Côté, informe l'assemblée du dépôt à son bureau, en date du 04 décembre 2023, des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal produites conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

224-12-2023

5.3 RENOUVELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA FQM POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024 au coût de 2 290,30 \$ taxes incluses.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

225-12-2023

5.4 DÉPÔT ET ADOPTION DE L'IPC POUR L'ANNÉE CIVILE 2024

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, relatif à l'adoption établissant, pour l'année civile 2024, l'IPC pour la rémunération des élus et des employés municipaux.

2022-11-31	6,8%
2022-12-31	6,3%
2023-01-31	6,2%
2023-02-28	5,6%
2023-03-31	4,7%
2023-04-30	4,8%
2023-05-31	4,0%
2023-06-30	3,6%
2023-07-31	3,9%
2023-08-31	4,6%
2023-09-30	4,8%
2023-10-31	4,2%
Moyenne annuelle	4,958%

-L'administration 3% d'indexation

-Élus (novembre 2022 à octobre 2023) 4,958% règlement 625 art.8

Il est proposé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve l'IPC tel que déposé par le directeur général selon le règlement 625 et de la politique interne.

226-12-2023

5.5 PROGRAMMATION DE TRAVAUX POUR LA TECQ 2019-2024 VERSION NUMÉRO 5 (DÉBUT DU PROCESSUS DE LA REDDITION DE COMPTE)

Attendu que :

-La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

-La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher,
il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

-La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

-La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

-La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

-La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

-La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

227-12-2023

5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU JOURNAL LE FÉLIX

Une demande d'aide financière au fonctionnement reçue par l'organisme le journal local le FÉLIX pour l'année 2024

Considérant les publications faites par le Journal local "Le Félix" dont la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey publie plusieurs articles la concernant;

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen
Appuyé par Mme Marie Gauvin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité **accepte** d'octroyer une somme de 9 000 \$ pour l'aide aux fonctionnements du journal le Félix afin de donner suite à la demande.

228-12-2023

5.7 DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR LE COMITÉ DE PARTAGE POUR FAIRE DE LA SOLLICITATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DE NOËL QUI A EU LIEU LE DIMANCHE 03 DÉCEMBRE 2023

Communication est donnée du directeur général, accompagné d'une lettre du comité de partage en vue d'obtenir une autorisation pour faire de la sollicitation sur la voie publique dans le cadre de la Grande Guignolée de Noël qui a eu lieu le dimanche 03 décembre 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'autoriser le comité de partage à faire de la sollicitation sur la voie publique dans le cadre de la Grande Guignolée de Noël qui a eu lieu le dimanche 03 décembre 2023, de 9 h à 15 h, aux endroits suivants :

- Intersection route 255 et de la route 243

229-12-2023

5.8 MODIFICATIONS DES POLITIQUES DE RÉSERVATIONS DE SALLES

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général relatif à des modifications dans les politiques et locations de salle. Les 5 politiques font partie intégrante de la présente résolution. Les changements se résument comme suit ;

- Augmentation pour les non-résidents
- Limite de personnes selon la disponibilité de chaises lors de locations
- Exclusion dans les locations, lutrin, le système de son et la cuisinette. Si disponible, la municipalité ne garantit pas le bon fonctionnement.
- La portion « BAR » n'est pas accessible au locataire
- Modification des conditions si les salles ne sont pas laissées dans le même état que lors de la location

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la modification des politiques de locations avec la modification afin de permettre la location de la salle Eugène-Caillé la fin de semaine du vendredi 18h au dimanche 18h00 entre la 3^e semaine de juin et la 3^e semaine d'août. Il est également résolu que les nouvelles politiques soient affectives pour toutes les nouvelles demandes de locations à partir du 1^{er} janvier 2024.

230-12-2023

5.9 DÉSIGNATION D'UN LIEU POUR UN SERVICE DE GARDE ET DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Communication est donnée de M. le maire Sylvain Cormier, relatif à une demande à être formulée afin d'offrir un service de garde dans la municipalité.

CONSIDÉRANT que les services de garde font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que les services de garde sont essentiels pour assurer la relance et le maintien de l'économie sur tout le territoire;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle essentiel, notamment pour soutenir et encadrer le développement de services de garde de qualité sur leur territoire;

ATTENDU QUE les municipalités ont pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE les municipalités peuvent, dans les limites de leurs compétences, intervenir afin de planifier l'implantation, l'intégration et la mise en œuvre des services garde sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mario Lemire, appuyé par Douglas Beard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil désigne comme lieu de garde pour le projet pilote du ministère de la famille le 2^e étage du 6105 rue Principale et de procéder à l'accréditation de ce lieu auprès ministère de la famille en collaboration avec le bureau coordonnateur situé à Drummondville.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et/ou le maire à signer tous documents à cet effet.

231-12-2023

5.10 PÉRIODE DES FÊTES 2023 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Mario Lemire
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 midi au 7 janvier 2024 inclusivement;

Que l'horaire régulier reprendra le 8 janvier 2024.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE SERVICE INCENDIE 06 appels (06 premiers répondants).

232-12-2023

6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE CES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de l'année 2019 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-François De Plaen et appuyé par Marie Gauvin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

233-12-2023

7.1 SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ABAT – POUSSIÈRE DANS LES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2024-2025

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement aux soumissions reçues pour l'épandage de l'abat-poussière se résumant comme suit :

	2024	2025
Somavrac c.c Inc.	78 966 \$ avant taxes	78 966 \$ avant taxes
Les Excavations Yvon Houle et fils Inc.	85 600 \$ avant taxes	89 880 \$ avant taxes
Les Entreprises Bourget Inc.	92 020 \$ avant taxes	94 160 \$ avant taxes

La plus basse soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande que le contrat soit accordé à Somavrac c.c Inc. pour 2 ans au prix soumis de 78 966 \$ pour 2024 et de 78 966 \$ pour 2025 (avant taxes).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

La plus basse soumission étant conforme, sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Yves Letellier d'accepter la soumission de Somavrac c.c Inc. au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 13 demandes de permis (valeur approx. 135 400 \$)

234-12-2023

9.2 DÉSIGNATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 517-3 SUR LES NUISANCES

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général relatif à une désignation de fonctionnaires de la municipalité pour l'application du règlement 517-3 selon l'article 5.

Article 5 : Le fonctionnaire désigné par la Municipalité et tout agent de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application de tout ou d'une partie du présent règlement.

Le conseil autorise les personnes responsables de l'application et toute personne désignée par le conseil municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise ces personnes à délivrer des constats d'infraction à cette fin.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par la conseillère Mme Marie Gauvin d'accepter la communication du directeur général et de désigner l'inspecteur municipal, le greffier-trésorier et le directeur du service incendie à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction aux dispositions du présent règlement et à entreprendre une poursuite pénale au nom de la Municipalité.

10. LOISIRS ET CULTURE

235-12-2023

10.1 OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS - CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée du directeur général M. Alexandre Côté, relatif à une offre de service de la Ville de Drummondville concernant le renouvellement de l'entente des loisirs et de la culture pour les citoyens(es) de la Municipalité du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 se résumant comme suit :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la présente entente, la Ville de Drummondville a mentionné par lettre ne pas vouloir renouveler l'entente telle quelle dans le délai de six (6) mois avant l'expiration du terme initial;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a tenu deux (2) rencontres d'informations les 29 août et 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a fait une mise à jour de l'étude du coût de revient pour l'entente par municipalité;

ATTENDU QU'il y aura une augmentation du versement pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey d'un montant de 19 527 \$ indexé annuellement de 2,5%.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Drummondville pour une durée de quatre (4) ans.

Il est également résolu de mandater le directeur général et le maire à signer, au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture et à intervenir avec la Ville de Drummondville pour la durée de l'entente, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

236-12-2023

10.2 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FOND À L'ORGANISME LOISIRS KINGSEY POUR LA FÊTE AU VILLAGE DE 2024

Une demande d'avance de fond est demandée pour couvrir certains frais en lien avec la réservation de l'artiste et des réservations d'équipements.

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser cette avance de fond à l'organisme Loisirs Kingsey pour un montant de 10 000 \$ le moment opportun.

11. SUJETS DIVERS

237-12-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 08 janvier 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

11.2 La séance du budget aura lieu le 12 décembre 2023 à 20h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

12. RAPPORT DES ÉLUS

-M. Éric Provencher : Retour sur l'Activité du Noël des enfants (environ 120 enfants). Activité très appréciée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

238-12-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier